

Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mai 2025

n° 073-25

Objet : *RS - Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 230059 relatif au nettoyage de locaux administratifs*

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaétan Pauchet - Thierry Repentin

Cognin

Corinne Charles - Franck Morat

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoza

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoza

- conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Eric Delhommeau - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 22 mai 2025

délibération n° 073-25

objet **RS - Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 230059 relatif au nettoyage de locaux administratifs**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, rappelle que suite à la procédure d'appel d'offres relative à la réalisation des prestations de nettoyage des locaux des différents sites de Grand Chambéry, le Bureau a, par décision n° 057-23 du 11 mai 2023, approuvé l'attribution des 5 lots suivants :

- lot 1 : nettoyage de locaux administratifs,
- lot 2 : nettoyage de locaux majoritairement techniques,
- lot 3 : nettoyage des sites du secteur des Bauges,
- lot 4 : nettoyage des sanitaires des piscines,
- lot 5 : nettoyage de vitrerie et bardages.

L'avenant objet de la présente décision concerne uniquement le lot 1 (accord-cadre n° 230059), attribué à l'entreprise Nettoyage Concept Services, pour un montant de 79 200 € HT par an, soit un montant total initial du contrat de 316 800 € HT sur 4 ans, pour les prestations récurrentes (part forfaitaire de l'accord-cadre).

Cet avenant n° 1 prévoit une nouvelle prestation régulière à assurer par le titulaire à compter du 1^{er} juillet 2025. En effet, suite aux travaux réalisés dans le bâtiment « Blachères 8 » du siège, il convient de mettre en place un nettoyage quotidien.

Cette nouvelle prestation représente une dépense supplémentaire de 9 750 € HT par an de la part forfaitaire de l'accord-cadre, la portant à 336 300 € HT, soit une augmentation de 6,15 %.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 24 avril 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 230059,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **073-25**

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 230059 relatif au nettoyage de locaux administratifs
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	22 mai 2025
Annexe(s) :	avenant

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250522-lmc1H33610H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33610H1

Date de transmission en Préfecture :	26 mai 2025
Date de réception en Préfecture :	26 mai 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 26 mai 2025